

# Bilan des contrôles

---

21 JUILLET 2022



# Quelques éléments de contexte

---

- Depuis l'entrée en vigueur du code de la concurrence, en 2015, **le principe général est la liberté des prix**
- **Seuls sont encadrés :**
  - Les PPN et PGC
  - Certains régimes spécifiques (Œufs, baguette, ...)
  - Des produits ou services essentiels au développement économique et social (hydrocarbures, électricité, manutention portuaire, fret, ...)
- **Pour les PPN et les PGC, l'encadrement ne concerne que les marges de commercialisation** (et non les prix au détail, qui comprennent aussi le prix auquel l'importateur achète et les frais d'approche) :
  - Le prix d'un PPN peut augmenter, du fait de l'augmentation des prix à l'international
  - Le prix d'un PPN peut être différent d'un commerçant à l'autre, en fonction des approvisionnements



# Les actions de la DGAE

---

- Les contrôles de la DGAE concernent :
  - Le respect de la réglementation relative aux marges de commercialisation PPN / PGC, depuis les importateurs jusqu'aux distributeurs
  - Le respect des règles relatives à la bonne information des consommateurs
  - Le respect des règles assurant la loyauté des relations interentreprises, en s'assurant notamment du respect des règles de facturation, des délais de paiement et de l'interdiction de perception de certaines remises
  - Le respect des règles sanitaires de commercialisation (chaîne du froid, DLC,...)
- La DGAE peut proposer des sanctions administratives (fermetures, amendes, interdictions, ...) ou des sanctions pénales (via le Procureur)
- Un même contrôle peut donner lieu à plusieurs actions, par exemple : contrôles des marges des PPN et PGC et affichage de prix
- Les contrôles sont effectués sur l'ensemble des archipels de la Polynésie



# Les contrôles en 2021 et 2022

---

## ➤ En 2021

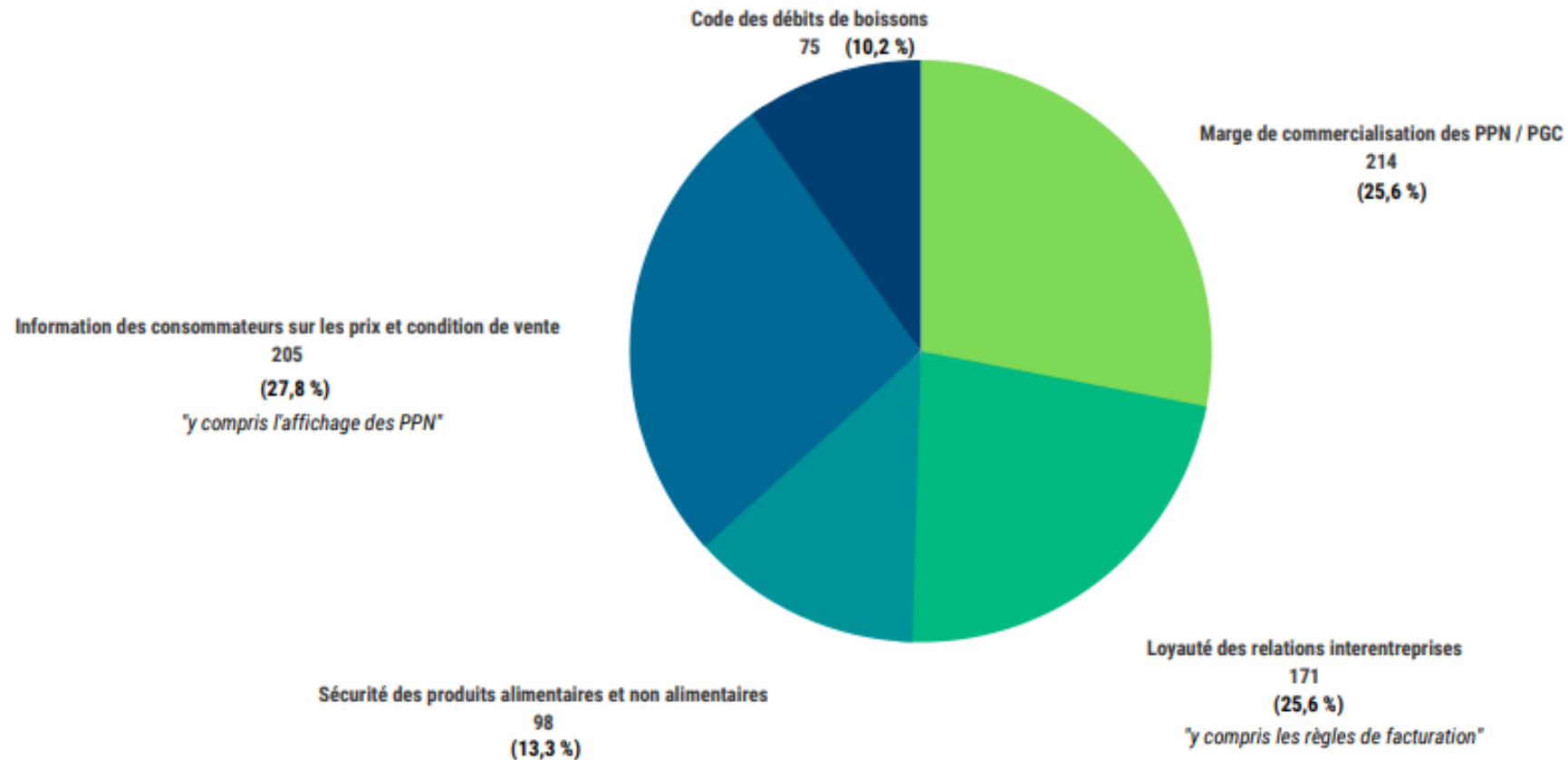
- 708 contrôles
- 188 professionnels avertis
- 17 professionnels verbalisés
- 6 signalements au procureur
- 5 audiences correctionnelles

## ➤ Au 1<sup>er</sup> semestre 2022

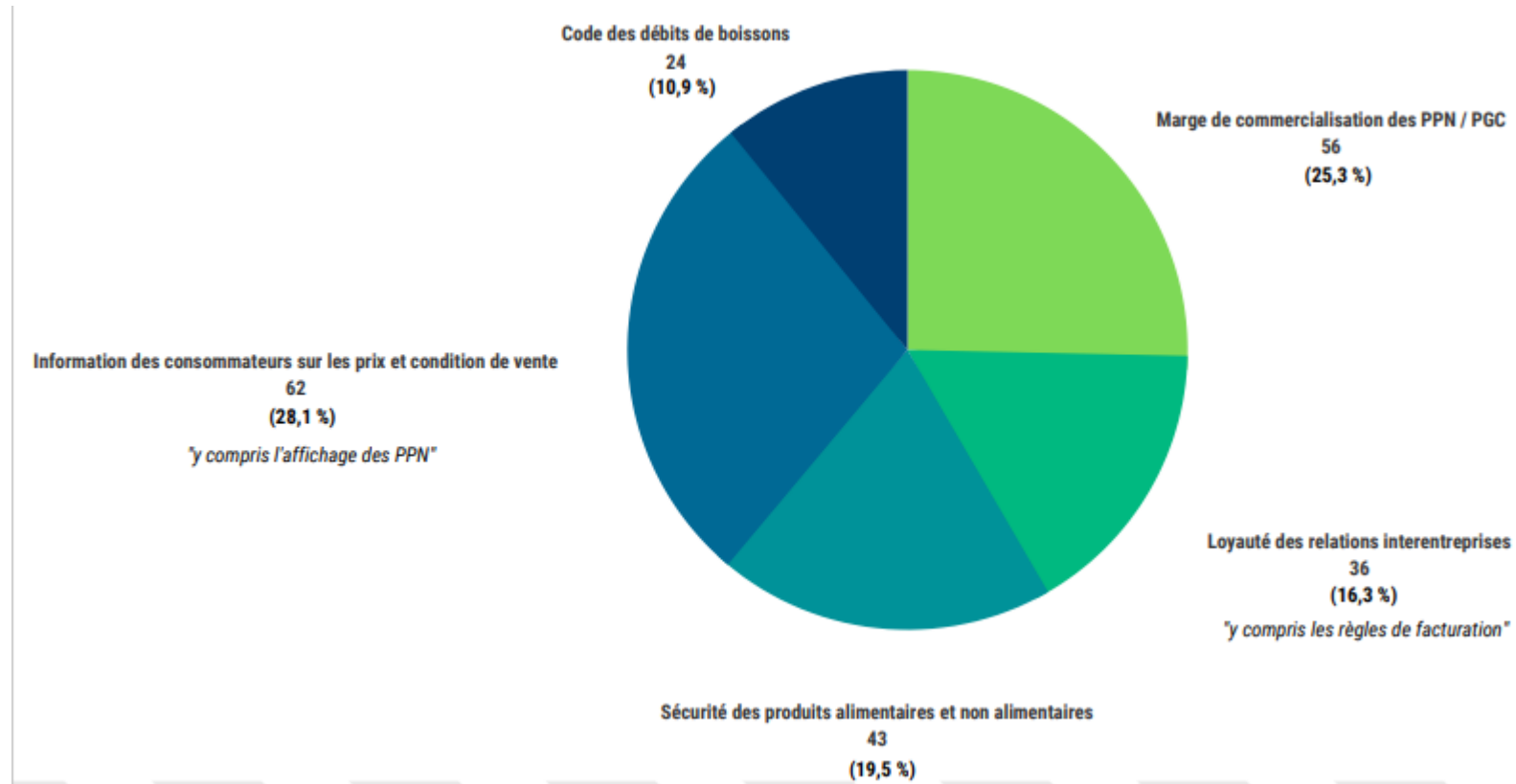
- 385 contrôles
- 763 actions de contrôle
- 221 avertissements
- 28 professionnels verbalisés



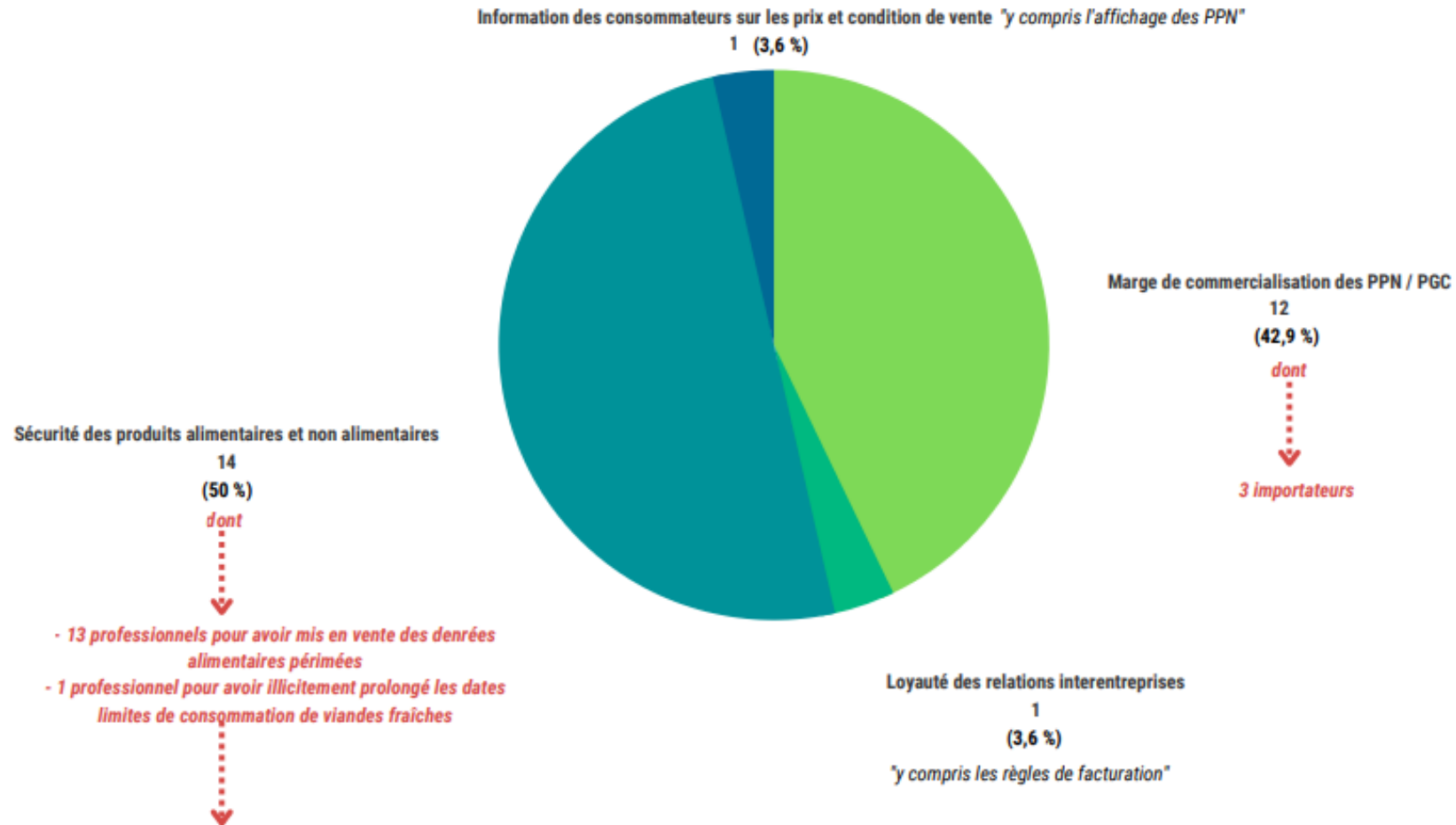
# 2022 : 763 actions de contrôle



# 2022 : 221 rappels à la réglementation



# 2022 : 28 professionnels verbalisés





PRESERVER LA  
SECURITE  
DES PRODUITS  
ALIMENTAIRES  
ET NON ALIMENTAIRES

- Règlementation relative à la **qualité des graisses et huiles** destinées à l'alimentation humaine (11/2021) : 2 établissements ont été avertis
- Un dirigeant de supermarché a été condamné à une **peine d'emprisonnement ferme de 6 mois** et à une interdiction de gérer pour une période d'1 an pour avoir prolongé les dates limites de consommation de viandes fraîches. Ce professionnel, déjà condamné pour des faits similaires, a également, ainsi que sa société, été condamné à une peine d'amende 4.000.000 F CFP (cumulés), et à l'affichage du jugement aux portes de son magasin





# FOCUS

## CONTRÔLE DES PRIX ET MARGES

|                               | <b>2021</b>                      | <b>1er semestre 2022</b>           |
|-------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Contrôles tous confondus      | 708                              | 385                                |
| Contrôles marges des produits | 365                              | 214                                |
| PV                            | 9<br><i>(dont 1 importateur)</i> | 12<br><i>(dont 3 importateurs)</i> |

# Et pour les produits non encadrés ?



## ➤ Aujourd'hui

L'application « Panier Futé » une application pour comparer les prix de plus de 250 produits dont les prix sont relevés chaque mois sur Tahiti, Moorea, Raiatea, dans plus de 40 points de vente, afin de permettre aux consommateurs de comparer les prix entre les magasins

## ➤ Demain

L'élargissement de l'application « Panier Futé » à l'ensemble des points de vente du plus de 300 m<sup>2</sup>, et l'ensemble des produits alimentaires  
La possibilité de restreindre sa recherche à son environnement proche

La possibilité de constituer son propre « Panier Futé »

La possibilité de signaler des erreurs de prix